



**Christelle
Monconduit
Avocat**



**Cabinet
Christelle
Monconduit**

Spécialiste en Droit des Étrangers et de la Nationalité

Militante des Droits de l'Homme, Christelle Monconduit met à votre service sa conviction et sa pugnacité pour défendre au mieux vos intérêts.

Sa connaissance approfondie des textes législatifs et des pratiques administratives, ainsi que sa capacité à communiquer, font d'elle une professionnelle reconnue.

Installée depuis plus de quinze ans à Cergy-Pontoise, son équipe compte aujourd'hui plusieurs collaborateurs et assistants. Une structure expérimentée permettant d'accompagner chaque client au plus près de ses besoins et de manière individualisée.

Le Cabinet Christelle Monconduit intervient sur l'ensemble de la région Ile-de-France, en Préfecture et devant toutes les juridictions administratives.

**La référence en Droit
des Étrangers et
de la Nationalité.**

**Le bon conseil, au bon
moment, pour vous
accompagner au plus
près de vos besoins.**

NOUS CONTACTER

Tél. : 01 30 30 93 03

**27, avenue de la Constellation
95 800 Cergy**

(à 500 m du RER Cergy-Saint-Christophe)

**c.monconduit@wanadoo.fr
www.monconduit-avocat.fr**

Droits réservés LEXTINCELLE 2015 - www.lextrincale.fr - © Xxxxxx / Xxxx



Parlons nationalité

**Cabinet
Christelle
Monconduit**

Avocat spécialiste en Droit des Étrangers

Vos droits

Démarches

Recours

Notre cabinet vous accompagne

Vous souhaitez acquérir la nationalité française ? Votre demande a été rejetée ? Le Cabinet Christelle Monconduit, spécialisé en Droit des Étrangers et de la Nationalité, vous guide et vous assiste dans vos démarches et procédures.

■ MARIAGE

Le mariage avec un Français n'a pas d'effet automatique sur la nationalité. Pour acquérir la nationalité française, il convient de souscrire une déclaration de nationalité auprès de la Préfecture. Celle-ci ne vous est accordée que si vous remplissez un certain nombre de conditions : nombre d'années de mariage requis, communauté de vie, connaissance suffisante de la langue française, etc. **Le Cabinet Christelle Monconduit vous aide à constituer votre dossier pour limiter les risques de rejet.**

■ NATURALISATION

La naturalisation peut être demandée par l'étranger qui réside régulièrement en France depuis plus de 5 ans (sauf exception). Elle reste néanmoins soumise à la décision de l'administration qui peut ajourner ou refuser votre demande, même si les conditions sont réunies (régularité du séjour en France, connaissance de la langue française, insertion professionnelle, etc.). **Le Cabinet Christelle Monconduit vous accompagne dans cette procédure délicate et rédige pour vous un mémoire, à l'attention du Préfet, afin de mettre en avant les atouts de votre dossier.**

■ RÉINTÉGRATION

Si vous avez perdu la nationalité française (durant votre minorité, par exemple, ou après un mariage avec

un étranger), vous pouvez demander à la recouvrer soit par déclaration, soit par décret. Le choix de la procédure dépend de votre situation. **N'hésitez pas à solliciter le Cabinet Christelle Monconduit. Il vous renseigne sur vos droits, vous indique la marche à suivre et vous assiste jusqu'à l'obtention de votre réintégration.**

■ CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Un enfant dont l'un des parents au moins est français acquiert la nationalité française par filiation, dès sa naissance, quel que soit son lieu de naissance. Pour rapporter la preuve de sa nationalité, il lui appartient néanmoins de produire un certificat de nationalité. Ce certificat s'obtient auprès du Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence (ou auprès des services consulaires si vous résidez à l'étranger). **Le Cabinet Christelle Monconduit vous aide dans cette demande et exerce, en cas de refus de délivrance du certificat, les recours utiles devant le Ministère de la Justice et/ou devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.**

■ ENFANT NÉ DE PARENTS ÉTRANGERS : ENFANT DE 13 À 16 ANS

Les parents étrangers (ou tuteurs) d'un enfant né en France, âgé d'au moins 13 ans et qui réside en France depuis l'âge de 8 ans, peuvent réclamer pour lui la nationalité française par déclaration. Sauf exception, le consentement du mineur est obligatoire. **Le Cabinet Christelle Monconduit vous épaula, devant le Tribunal d'instance de votre domicile, dans cette procédure de demande de délivrance de nationalité.**

■ ENFANT DE 16 À 18 ANS

L'enfant né en France de parents étrangers, peut, à partir de 16 ans, et sans autorisation parentale, réclamer la natio-

nalité française par déclaration à condition de résider en France et d'y avoir résider pendant au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans. N'hésitez pas à solliciter l'aide du Cabinet Christelle Monconduit.

■ À LA MAJORITÉ

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert, de plein droit et de façon automatique, la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date, il réside en France et qu'il y a résidé pendant au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans. Pour rapporter la preuve de sa nationalité, il lui appartient néanmoins de produire un certificat de nationalité. **Le Cabinet Christelle Monconduit vous assiste dans cette demande** devant le Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence **et exerce, en cas de refus de délivrance du certificat, les recours utiles** soit devant le Ministère de la Justice soit, lorsque cela est nécessaire, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.

■ ENFANT ADOPTÉ

Un enfant étranger adopté par un Français peut acquérir la nationalité française. Le mode d'acquisition de la nationalité française et les conditions à remplir dépendent du mode d'adoption. **Quelle que soit votre situation, le Cabinet Christelle Monconduit fait valoir vos droits.**

■ CONTESTATION DE LA DÉCISION

Refus d'enregistrement d'une déclaration de nationalité, opposition du Gouvernement, irrecevabilité, rejet ou ajournement d'une demande de naturalisation ou de réintégration... Si vous obtenez une décision qui vous est défavorable, **le Cabinet Christelle Monconduit se charge de défendre vos intérêts devant l'administration et, le cas échéant, devant la juridiction compétente, en exerçant tous les recours qui vous sont ouverts.**